

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 25 MAI 1844.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande du sieur Louis Aurélien Fleurian de Bellemare, Ex-Directeur adjoint de l'hôpital mi- litaire de Tournay.

MESSIEURS,

Le 8 avril 1843, je vous ai soumis un rapport sur la demande de naturalisation ordinaire formée par le sieur Louis Aurélien Fleurian de Bellemare.

Cette demande avait été prise en considération à la Chambre des Représentants par 46 suffrages contre 15, le 8 juin 1842. Les requêtes jointes au dossier étaient d'ancienne date, et remontaient aux années 1834 et 1836; cette circonstance nous engagea à recueillir sur le pétitionnaire des renseignements que laissaient désirer les pièces qui nous étaient soumises. Ces renseignements, fournis au mois d'octobre 1842, ne lui furent point favorables, et les autorités consultées jugèrent qu'il n'y avait point lieu d'accueillir la demande de naturalisation.

Cette demande fut rejetée par 24 voix contre 3, dans votre séance du 12 avril 1843, et il en fut donné information, le même jour, à la Chambre des Représentants.

Il est à remarquer que le pétitionnaire, en 1834 et 1836, signait ses requêtes du nom de Bellemare, mais que, s'étant aperçu que ce nom ne se trouvait point dans son acte de naissance, il ne signa plus que Fleurian, et c'est sans doute ce changement de signature qui a induit en erreur le rapporteur de la Commission des naturalisations de la Chambre des Représentants, qui, le 29 novembre 1843, soumit à cette Chambre un nouveau rapport sur une demande en naturalisation du sieur Louis Aurélien Fleurian, datée du 17 novembre 1840. Cette demande fut prise en considération, le 1^{er} février de cette année, par 46 voix contre 13.

Je me bornerai à observer que les pièces jointes à ce nouveau dossier ne datent que du mois de janvier 1841, et que par conséquent elles sont fort antérieures aux avis défavorables que les autorités ont adressés à votre Commission au mois d'octobre 1842.

Le Duc D'URSEL, Rapporteur.